



Conduite en état alcoolique en 2009. informations

(2)

Par Visiteur

Bonjour,

Le 15/05/09, j'ai touché un véhicule en me garant sur un parking. Le propriétaire croyant que j'avais touché sa voiture a appelé la police. Les policiers n'ont rien constaté sur le véhicule et le propriétaire en est resté là mais j'ai soufflé à l'éthylomètre: taux retenu 0,51 mg/l. Garde à vue et rétention immédiate du permis. L'OPJ m'a dit, le lendemain, avant de partir du poste qu'il avait averti le procureur et que je recevrais une ordonnance pénale n'étant pas connu des services de police (je ne l'ai d'ailleurs toujours pas reçue à ce jour le 10/08/09(TGI de Versailles)). J'ai reçu une suspension administrative de 3 mois se terminant le 15 août 2009 (visite médicale passée le 24/07/09 favorable pour 1 an).

En 1985 j'ai eu un accident de voiture avec défaut d'assurance avec blessés (je rembourse d'ailleurs le FGA depuis 23 ans) mais sur le CR d'audience il était indiqué que ce ne serait pas inscrit au dossier n° 2 du casier judiciaire.

J'ai été contrôlé positif en 1992 ou 93 avec retrait de permis.

En 2001, j'ai eu un accident où j'ai paniqué et j'ai donc fait un délit de fuite. J'ai été convoqué quelques jours plus tard sans garde à vue pour déposition. Ca s'est terminé par un classement sans suite par le parquet de Rennes, le plaignant ayant retiré sa plainte.

Un greffier m'a dit que pour le délit de 1992 ou 93 c'était vieux et pour le classement sans suite de 2001 ou 2002 il y avait prescription (5 ans).

N'ayant toujours pas reçu l'ordonnance pénale pour le délit du 15/05/09, j'aurais aimé savoir ce que je pouvais craindre comme sanction judiciaire (retrait? si oui à peu près combien. amende? si oui, à peu près combien?). Mon salaire mensuel est de 2 200 ?.

Je vous remercie d'avance.